



Association PISSOBI-LACASSAGNE

Chemin de Pissobi - 46090 Pradines

... un quartier à la campagne

Pradines le 18 février 2007,

Objet : Le mot du président

Chère Madame, Cher Monsieur,

Voici donc, comme convenu lors de notre dernière assemblée générale extraordinaire, le barème applicable à la participation aux frais d'avocats pour notre défense au Tribunal de Grande Instance de Cahors. Ce barème est évidemment applicable à la famille, et non à chaque participant.

Vous trouverez donc le barème accompagné de sa notice explicative, afin de vous situer dans la grille.

Vous trouverez également un compte-rendu complet de l'assemblée générale concocté par notre brillant secrétaire, dans la syntaxe ne laisse rien à la précision de l'exercice.

Concernant ces dons, ne tardez pas trop, car le premier acte de la procédure est au 15 mars, et l'avocate m'a indiquée qu'elle nous enverra le projet de défense la semaine qui vient. On peut donc légitimement penser que la facture ne tardera pas à venir.

Lors de l'assemblée générale, je vous avais demandé de me dire si vous aviez constaté des anomalies concernant les attestations. Il semblerait que certains n'aient pas compris le calcul. En fait, j'ai ajouté les dons et les cotisations par famille et ai divisé le montant par le nombre d'adhérents de la famille. J'ai donc donné autant d'attestations que d'adhérents, ceci pour permettre, le cas échéant de répartir les dons sur les déclarations adéquates. N'hésitez pas à me contacter, en cas d'erreur ou de non compréhension.

Veillez croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président :

Alain Aupeix